

Apec : le plan triennal 2010-2012 acte l'ouverture à la concurrence de l'accompagnement des cadres demandeurs d'emploi

Le conseil d'administration de l'Apec (Association pour l'emploi des cadres) a adopté, mercredi 3 février 2010, son plan triennal d'objectifs, de moyens et de gestion pour 2010-2012. Les partenaires sociaux gestionnaires de l'association ont acté l'ouverture à la concurrence du marché de l'aide au reclassement des demandeurs d'emploi cadres, jusqu'ici co-traitée par l'Apec pour Pôle emploi (AEF n°117086). « Ce plan distingue les actions à destination des cadres en activité et des entreprises, marquées par le souci de préserver un rapport de proximité tout en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information, de celles à destination des demandeurs d'emploi », déclare Éric Verhaeghe (Medef), président de l'Apec, dans un entretien au journal « Les Échos » daté du jeudi 4 février 2010 (AEF n°126872). Désormais, « l'Apec va se positionner comme n'importe quel autre opérateur privé dans le cadre d'un appel d'offre, qui sera lancé en 2010 par Pôle emploi », indique à l'AEF Éric Peres (FO-Cadres).

« À nous maintenant d'avoir un projet pour nous distinguer face aux autres opérateurs », souligne-t-il. « Sur un marché concurrentiel, la force de l'Apec est de pouvoir répondre à un appel d'offre avec les outils qui sont les siens : une expérience et une connaissance du marché acquis depuis 1966, une relation suivie avec l'ANPE puis avec Pôle emploi, la qualité de l'expertise de ses consultants etc. »

La procédure par appel d'offres de l'accompagnement des cadres chômeurs fait partie de la clarification des missions et du financement de l'Apec, qui ne peut plus utiliser les quelque 100 millions d'euros issus des cotisations versées par les employeurs et les cadres pour financer cette prestation. En juin 2005, en effet, la Commission européenne avait demandé à la France d'expliquer si la cotisation Apec, instituée en 1966, pouvait être assimilée à une aide de l'État. Ce dernier avait alors envisagé de renforcer son contrôle sur l'association avant finalement de renoncer fin 2008 (AEF n°103118).

« RÉPONDRE AUX BESOINS DES CADRES »

L'objectif de l'Apec « n'est pas d'accroître son chiffre d'affaires coûte que coûte », souligne Éric Verhaeghe. « Les partenaires sociaux ne sont pas dans une logique économique, mais politique : assumer le mandat délivré en 1966 par le patronat et les syndicats qui est de répondre aux besoins des cadres en matière d'emploi. » Le budget annuel de l'Apec est de 130 millions d'euros au total : 100 millions d'euros sont issus des cotisations et 30 millions d'euros proviennent de « recettes autres, provenant pour l'essentiel de Pôle emploi dans le cadre de notre cotraitance de l'aide au reclassement de cadres au chômage », indique le président. Pour autant, Jacky Chatelain, directeur général de l'association s'était dit « confiant » l'été dernier, quant à l'impact financier de cette évolution (AEF n°117086).

Le défi de l'Apec pour 2010 sera de répondre « à une situation de l'emploi extrêmement dégradée, qui n'épargne pas les cadres », estime Éric Peres. « Les cadres en recherche d'emploi, comme les jeunes diplômés, ont besoin d'avoir un opérateur efficace auprès d'eux. Le

modèle de gestion paritaire de l'Apec, entre les représentants des entreprises et des salariés, lui permet justement d'être au plus près des besoins du marché, et de s'y ajuster en permanence », assure-t-il.



Contact : Apec, Carine Nagot-Youssef, Service de presse, 01 40 52 20 29, carine.nagot-youssef@apec.fr, www.apec.fr

Lire aussi dans les dépêches :

Accompagnement de demandeurs d'emploi cadres : l'Apec ne s'inquiète pas de l'ouverture du marché à la concurrence

AEF du 8 juillet 2009, n° 117086

La CFDT Cadres plaide pour un accompagnement renforcé des jeunes diplômés entrant sur le marché du travail par l'Apec

AEF du 7 juillet 2009, n° 116990

Baisse brutale des embauches de cadres en 2009 (Apec)

AEF du 2 juillet 2009, n° 116707

L'État devrait renoncer au projet de renforcement de son contrôle sur l'Apec

AEF du 17 octobre 2008, n° 103118

FO-Cadres dénonce "la volonté de l'Etat de faire main basse sur l'Apec"

AEF du 24 septembre 2008, n° 101718

Dépêche n°126916 © Copyright AEF - 1998/2010 - 48502

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.